

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022

PRESENTS : COLOMER Patrick, CUENIN Tiphaine, DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, SCOARNEC Carine, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : PRUDENT Sonia (pouvoir donné à SCOARNEC Carine), MINARY Guy, GUIGON Delphine.

SECRETAIRE DE SEANCE : PILOSEL Paul

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire : approbation du rapport de la CLECT 2021 : accord à l'unanimité.

1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente deux droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

Immeuble cadastré AD n° 253 et AD n° 255 : 288, Rue du Perret

Immeuble cadastré AD n° 14 : 340, Rue Robert Morland

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains et immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

2- VENTE TERRAINS CADASTRES AD N° 300 et AD N° 301

Monsieur le Maire fait l'historique de ces deux parcelles : La commune de Courlans était propriétaire de la parcelle cadastrée AD n° 133. Cette dernière a été divisée, et une partie a été vendue en 2020, nouvelle parcelle cadastrée AD n° 299. Lors du bornage amiable, il s'est avéré que M. ANSCHVEILLER a construit sur le terrain communal, environ 30 cm de large sur 17 m de long. Le géomètre a, à l'époque, cadastré les deux parcelles comme suit : AD n° 300 pour une superficie de 3 m² et AD n° 301 pour une surface de 3 m². M. ANSCHVEILLER Daniel souhaite régulariser au plus vite cette situation. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder au profit de M. ANSCHVEILLER Daniel les parcelles cadastrées AD n° 300 et AD n° 301 pour une superficie totale de 6 m² pour un montant de 180 € soit 30 € le m², dit que tous les frais seront à la charge de M. ANSCHVEILLER Daniel.

3- POINT FINANCIER ET PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS A VENIR

Jean-Gérard GROS fait un bilan financier du réalisé jusqu'à ce jour et donne les perspectives jusqu'au 31 décembre 2022.

Des bons de commandes sont signés concernant l'agrandissement du cimetière et la mise en sécurité de l'ancienne halle de marchandises. Il convient de réaliser l'emprunt prévu au BP 2022. Il est décidé de consulter les banques.

4- ECLA : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées année 2021

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport tel que présenté.

5- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés : le 11 décembre 2022

Employé technique : continuité de son activité au-delà de 60 ans

Opération brioches : elle aura lieu du 3 au 9 octobre 2022

Bilan et action Rock'n Horses : 2 réunions de quartier seront réalisées puis une table ronde avec les services concernés (Préfecture, SDIS, gendarmerie, mairie), l'organisateur et les représentants de quartiers.

Un point est fait sur la rentrée scolaire

- Préparation du conseil municipal des enfants

Taxe d'aménagement : des propositions doivent être présentées par ECLA

Etude de revitalisation du bourg centre : lecture est faite du courrier reçu par le cabinet RAUCH

Assemblée générale de l'école buissonnière le vendredi 7 octobre 2022

Le secrétaire de séance,
Paul PILOSEL



Le Maire,
Alain PATTINGRE

